

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 8 août 2022 relatif à la composition du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse

**NOR : JUSF2220499A**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 instituant des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 août 2018 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2018 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles ;

Vu les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections organisées le 6 décembre 2018 pour la composition des comités techniques de proximité institués auprès des directeurs interrégionaux de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les désignations auxquelles il a été procédé par lesdites organisations,

## ARRÊTE

### Article 1er

Sont nommés représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse :

<b>ORGANISATIONS SYNDICALES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>SNPES-PJJ/FSU</b>	- M. Vito FORTUNATO - M. Arnaud BLATTEYRON - M. Vincent FRITSCH - M. Nouredine NEFRA - Mme Nathalie JAMES	- Mme Jacqueline FRANCISCO - Mme Sonia OLLIVIER - Mme Alexia PEYRE - Mme Marielle HAUCHECORNE - M. Mathieu MOREAU
<b>CGT-PJJ</b>	- M. Stéphane PERRIN - M. Jérôme ROUX	- Mme Aurélie POSADZKI - M. Josselin VALDENNAIRE
<b>UNSA-SPJJ</b>	- Mme Béatrice BRIOUT	- M. Marc CHARMAIN
<b>CFDT-SNP</b>	- M. Yoann TOURGIS	- M. Michel TISSIER-BEAUMONT
<b>SN FO PJJ</b>	- M. Abdelrezeg LABED	- M. Akli BERKAOUI

### Article 2

Cet arrêté abroge l'arrêté du 20 octobre 2021 relatif à la composition du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse.

### Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du Ministère de la justice.

Fait le

**08 AOUT 2022**

L'Adjoint à la Sous-Directrice des Ressources  
Humaines et des Relations Sociales

**Olivier HERMEZ**